Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le - 9 AVR. 2024

ID: 035-213502362-20240404-SG2024 158-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON

Séance du 4 avril 2024 - Délibération n° 2024-039

# SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE REDON

## **ATTRIBUTION 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 22 mars, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de	
membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	26
Votants	23
Vote	
Pour	23
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

## - Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Nicolas Régis.

pouvoir

donné

à

Madame Martine Évain.

Loïc

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc Guillaume.

L'Haridon,

## Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu la présentation en Commission Finances du 19 mars 2024, Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Après en avoir délibéré,

Monsieur

## À L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de verser au Centre Communal d'Action Sociale de Redon une subvention de 464 000 euros au titre de l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne Maire de Redon Le Secrétaire de séance, Jean-Luc Guillaume

Conseiller Municipal

Mis en ligne le 09/04/2024